

Pôle communication

Mardi 8 juin 2021



INFO PRESSE

Ouverture de la vaccination aux 12-15 ans

Mardi 8 juin, le gouvernement réuni en collégialité a décidé d'ouvrir la vaccination contre le Covid-19 aux jeunes de 12 à 15 ans. Désormais, en Nouvelle-Calédonie, toutes les personnes de 12 ans et plus peuvent se faire vacciner.

Cette décision fait suite à l'avis rendu le 3 juin dernier par la Haute autorité de santé (HAS), favorable à la vaccination des 12-15 ans par le vaccin Comirnaty® de Pfizer-BioNTech. Ce vaccin est le seul utilisé à ce jour en Nouvelle-Calédonie.

Cet avis a été motivé par l'extension d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la population des 12-15 ans, dont bénéficie ce vaccin depuis fin mai. Cette extension d'AMM a été validée par l'Agence européenne du médicament.

La HAS appuie également son avis sur les données d'efficacité du vaccin chez les adolescents contre les formes symptomatiques de Covid-19 (efficacité de 100 % sur les cas de Covid-19 symptomatiques et confirmés par PCR à partir du 7^e jour après la fin de la vaccination).

Dans son avis, la HAS précise les bénéfices de la vaccination des adolescents. Un bénéfice individuel direct car, même si elles sont rares, des formes sévères de Covid-19 peuvent survenir chez les adolescents, en particulier chez ceux qui présentent des comorbidités. Mais aussi un bénéfice social, en évitant les fermetures de classes et d'établissements, synonymes de ruptures d'apprentissage. La vaccination des adolescents présente, en outre, un bénéfice indirect car elle permet de protéger les personnes vulnérables de l'entourage. Elle offre enfin un bénéfice collectif en participant à l'immunité de la population.

Rappels

- La vaccination contre le Covid-19 est gratuite, non obligatoire, sécurisée et nécessite deux injections à 21 jours d'intervalle.
- Elle est ouverte aux personnes âgées de 12 ans et plus.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***

- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour être vacciné.
- Les mineurs de 12 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal, ou présenter un accord de consentement signé par au moins un des parents.
- Les personnes souffrant d'un antécédent allergique grave doivent prendre rendez-vous auprès du centre de vaccination du Médipôle.